

Cégep Beauce-Appalaches

Déclaration d'intégrité de ce travail remis.

(Pour chaque travail remis par l'étudiant(e)).

Le contrat d'intégrité est signé et annexé en fin de travail.

J'atteste que pour le présent travail :

- avoir fait et rédigé, personnellement ou avec mon (mes) collègue(s) de travail;
- de ne pas avoir eu recours au plagiat;
- d'avoir consciencieusement et clairement mentionné tous les emprunts faits à autrui;
- d'avoir consciencieusement et clairement déclaré les collaborateurs à ce travail.

Je comprends que le non-respect de cette déclaration aura comme conséquence une ou plusieurs sanctions disciplinaires telles que stipulées dans la PiEA de mon collègue.

Signature de(s) l'étudiant(e)(s):

Collaborateurs à ce travail¹:

Date : _____

¹ Un collaborateur est une personne qui n'est pas l'auteur de ce travail avec qui on a pu développer une partie du travail, que ce soit la théorie, la recherche bibliographique, la rédaction de la conclusion, ... La déclaration de collaborateurs évite une sanction disciplinaire et surtout des propos tels que « c'est normal que la conclusion se ressemble, on l'a faite ensemble ! »